



## Vente forcée de maison individuelle

Par **artisan1**, le **04/02/2012 à 13:36**

Bonjour,

Ma maison va être vendue dans une procédure de liquidation judiciaire (vente forcée mais se déroulant de gré à gré par l'intermédiaire d'un agent immobilier). Les meubles ne sont pas concernés par la vente. Puis-je récupérer baignoire, douche, interrupteurs, radiateurs afin de réaménager mon nouveau logement?

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **04/02/2012 à 14:05**

bjr,

non les meubles que vous citez sont des meubles attachés à perpétuelle demeure donc sont immeubles.

comme vous ne pouvez pas les démonter sans détériorer l'immeuble, ils font partie intégrante de la maison.

pourquoi ne pas enlever les fenêtres, les portes,...etc...

posez la question à l'agent immobilier.

cdt